

Le Canard Vigilant

Numéro **360** — Mercredi 24 novembre 2021



Dans ce numéro :

- **Projet Pléiade : quand Smith est devenu la norme** 2
- **Les négociations salariales 2022 dans le périmètre Natixis intégrée sont ouvertes ...** 3
- **Repas de Noël jeudi 9 décembre 2021 – Heureusement il y a la jauge !** 4
- **Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT** 5

le Canard  vigilant

Une publication du syndicat CGT des personnels de Natixis et ses filiales.

Consultez le site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Consultez le site internet :

<http://natixis.reference-syndicale.fr/>



Le Canard Vigilant

Numéro 360 – Mercredi 24 novembre 2021

Projet Pléiade : quand Smith est devenu la norme

Nous ne nous lasserons pas de répéter que l'accord SMITH ne coulait pas de source...

A l'époque nous avons titré "[SMITH : Un petit arrière goût d'inachevé](#)" et sans jouer les cassandres nous avertissions : "L'enjeu est important puisqu'il impactera très prochainement les salariés de Lease et sans doute plus tard tous ceux qui pourraient rejoindre un périmètre BPCE Intégré."

Force est de constater que nous ne nous étions pas trompés. Aussi est-il cocasse de retrouver partout mention de cet accord obtenu **après 4 jours de grève** (majoritairement des personnels de CAEN). Heureusement qu'à l'époque nous n'avions pas craint de paraître impolis ... (demander poliment et gentiment ne suffit pas ...).

Conditions de travail	Temps de travail	Application des dispositifs BPCE SA : ○ Gain de 3 jours de congés (collaborateurs au forfait jours) ou 11h travaillées en moins (suivi en heures)	S
	CET	Application des dispositifs BPCE SA	S
	Télétravail	Application des accords collectifs en vigueur au sein de BPCE SA	S
Rémunération & avantages	Temps partiel	Application des dispositifs BPCE SA : ○ Majoration de salaire pour les collaborateurs à temps partiel/réduit (80% / 90%)	S
	Congés & RTT	Possibilité de placer les jours acquis entre le 1 ^{er} janvier 2022 et la date de transfert sur le compteur de jours de transfert utilisables jusqu'à fin 2024 par exception, suppression exceptionnelle au moment du transfert des plafonds du CET en vigueur (plafond global, nombre de jours maximum sur le CET)	S
	Complément familial	Maintien du dispositif NSA actuel pour la totalité des collaborateurs transférés (groupe fermé) durant 25 ans à compter de la date du transfert, sous réserve qu'ils remplissent durant cette période les conditions d'éligibilité (enfant(s) à charge jusqu'au 25 ^{ème} anniversaire) – système dynamique (bénéfice pour les enfants à naître par exemple)	S
	Chèques vacances	Maintien du budget chèques vacances NSA actuel (526.93€ / enfant) pour les collaborateurs NSA transférés	S
Retraite	IFC et Médailles du travail	Maintien d'une IFC équivalente à celle chez NSA pendant 25 ans. Conservation de l'éligibilité à l'IFC exceptionnelle et au dispositif Ancre (groupes fermés)	S
	Retraite complémentaire	Maintien des taux de cotisations (patronales et salariale) des régimes en vigueur au moment du transfert (groupes fermés)	S
	Retraite supplémentaire	Adoption du régime de retraite supplémentaire CGP en vigueur au sein de BPCE SA et maintien de groupes fermés existants. Compensation des cotisations (variable selon salaire)	S
	PERCOL-I	Adhésion au PERCOL-I en vigueur chez BPCE SA	S
Santé	Mutuelle	Maintien pour les collaborateurs NSA concernés par le transfert de la complémentaire santé Aesio jusqu'au 31 mai 2023, puis bascule sur la mutuelle de la Communauté BPCE au 1 ^{er} juin 2023 Reprise des dispositions relatives à la compensation financière du régime frais de santé des salariés de l'accord Communauté BPCE	S
	Prévoyance	Maintien du régime de prévoyance IPBP en vigueur chez BPCE SA comme chez Natixis SA Maintien du régime IPSEC sur une période de 15 mois, à compter de la date de transfert, pour les collaborateurs NSA concernés par le transfert	S
Rémunération & avantages	Frais de garde & CESU	Maintien du régime de frais de garde pour une durée de 6 ans au maximum pour les collaborateurs NSA concernés par un transfert Ouverture du dispositif BPCE SA de chèques CESU aux collaborateurs NSA transférés, sans cumul possible des dispositifs	S

L'ennui de tout ça c'est que **SMITH** c'est un peu devenu **le maximum** de ce que concède la Direction. Et il suffit de demander à nos anciens collègues, ils **en ont été de leurs poches** suite à un transfert qu'ils n'avaient pas demandé. Depuis **quelques petites choses ont changé** (inflation, augmentation des dépenses de santé, télétravail ...) et ce ne serait pas idiot de revoir **quelques compensations à la hausse !!!**

Les négociations salariales 2022 dans le périmètre Natixis intégrée sont ouvertes ...

Des **augmentations générales** sont nécessaires !

Inutile de nous ressortir le **couplet sur l'inflation** inexistante (encore que l'énergie et les loyers n'ont jamais vraiment connus de trêve), ce coup-ci **tout a augmenté** largement au-delà des prévisions. Surtout que c'est le **salarié** qui **a dû assumer financièrement le télétravail et le flex office** quand la Direction en a largement bénéficié (cela se chiffre en plusieurs centaines de millions d'euros par an).

Par contre, inutile d'imaginer le contraire, notre **politique salariale étant décidée au niveau de BPCE**, on ne peut qu'espérer que les **salaires les plus bas** seront les plus concernés par les propositions de la Direction (et rêvons un peu, comme le salaire moyen de BPCE SA est supérieur largement à celui de NI peut-être que **la barre sera plus haute** que d'habitude ...).

Néanmoins dans notre triptyque revendicatif (**Emploi, Salaire, Conditions de travail**) la **juste rémunération** des salariés est l'un de nos combats. Ainsi comme la **CGT** est à vos côtés au quotidien, cela nous a permis de recenser vos premières revendications :

- Salaire minimum** = 25 000€/an ;
- Augmentation Générale** de 2000€ brut annuel ;
- NAO** dans toutes les entreprises tenant compte des particularités d'entreprise ;
- Egalité de traitement** salarial entre les femmes et les hommes ;
- Semaine** de 32h sur 4 jours.

La CGT Natixis remercie les salariés qui ont participé à la construction de ces revendications et invite tous les salariés qui le souhaitent à revenir vers elle pour soumettre leurs propositions : cgt-natixis@orange.fr

Comm CGT Natixis Integree NAO 2022



Ouverture des NAO



Une année chargée se termine il est temps de préparer la nouvelle année !!

A défaut d'accord d'entreprise prévoyant des dispositions supplétives, la loi impose à la Direction de tenir des négociations annuelles devant traiter des sujets suivants :

- 1) la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise** (*salaires effectifs, durée et organisation du temps de travail, épargne salariale, suivi de la mise en œuvre des mesures visant à supprimer les écarts de rémunération et les différences de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes...*).
- 2) Chaque année, une négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail** (*articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle, lutte contre les discriminations, insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, modalités du plein exercice par le salarié de son droit à la déconnexion, etc.*)

Le Canard Vigilant

Numéro 360 – Mercredi 24 novembre 2021

Repas de Noël jeudi 9 décembre 2021 – Heureusement il y a la jauge !

Comme tous les ans on attend une fréquentation monstre ce jour-là. Bison Futé prévoit aussi des embouteillages suite à la décision (héritée de BPCE) de prolonger la jauge en restauration ...

Que chacun se représente les filles d'attentes interminables le midi sur sites et les multiplie par deux comme ça pour se faire une idée ... JOYEUX NOEL !! Et merci patron !!



C'est ça ou déjeuner dans la file d'attente ...

Le Canard Vigilant

Numéro 360 – Mercredi 24 novembre 2021

Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT

